

UNIVERSITÉ DE LIÈGE

OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS

LE 4 OCTOBRE 1958

DISCOURS DE M. LE RECTEUR M. DUBUISSON
L'UNIVERSITÉ EN EXPANSION

RAPPORT DE M. LE VICE-PRÉSIDENT V. GOTHOT
SUR LA SITUATION DE L'UNIVERSITÉ
PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1957-1958



1958

ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS
LE 4 OCTOBRE 1958.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE

OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS

LE 4 OCTOBRE 1958

DISCOURS DE M. LE RECTEUR M. DUBUISSON
L'UNIVERSITÉ EN EXPANSION

RAPPORT DE M. LE VICE-PRÉSIDENT V. GOTHOT
SUR LA SITUATION DE L'UNIVERSITÉ
PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1957-1958



1958

ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

Séance solennelle d'ouverture des cours

La traditionnelle séance de rentrée s'est déroulée le samedi 4 octobre 1958, devant une très nombreuse assistance.

Avant de pénétrer dans la salle, les autorités académiques se recueillent devant le Mémorial aux Morts des deux guerres et Monsieur le Recteur y dépose une gerbe de fleurs. Le clairon sonne « Aux champs » et l'assistance, debout, s'associe pieusement à cette émouvante cérémonie du souvenir.

Le cortège rectoral pénètre ensuite dans l'hémicycle où l'Orchestre de chambre de la Ville de Liège, placé sous la direction du Maître F. Quinet, exécute « Allemande » de H. PURCELL.

Pour suivre, le « Ach Herr !, lass dein lieb Engelein » de Jean-Sébastien BACH est chanté par la Chorale universitaire que dirige Maître F. Anspach.

Monsieur le Recteur prend alors la parole et évoque les figures des disparus en ces termes :

MESSIEURS LES MINISTRES,
MONSEIGNEUR,
MESDAMES, MESDEMOISELLES, MESSIEURS,

L'Université de Liège a eu la douleur de perdre, cette année, les professeurs émérites Olympe GILBART, Marcel GUILLEMIN et Joseph HAMAL-NANDRIN.

Le professeur Olympe GILBART est décédé à Liège le 25 août 1958.

Né en 1874, il fait à l'Université de Liège des études de philologie romane. Dès 1899, il se tourne vers le journalisme et devient rédacteur, puis rédacteur en chef de la Meuse.

Esthète averti, sensible à tous les problèmes de l'art, Olympe GILBART est aussi un homme d'action. Il met au service du développement culturel de la Wallonie à la fois sa vaste érudition et son infatigable activité.

Sa vie se mêle intimement à celle de la cité dont il devient bientôt l'une des figures les plus représentatives.

Conseiller communal, échevin, sénateur liégeois, président ou membre de la plupart des groupements intellectuels, il se dévoue avec un égal bonheur aux lettres, aux beaux-arts, à la musique.

En 1928, l'Université lui confie, à l'Institut supérieur d'Art et d'Archéologie, le cours d' « histoire de l'Art wallon », et jusqu'à son éméritat, en 1944, Olympe GILBART apporte à nos étudiants la richesse de sa compétence, son sens artistique, son enthousiasme.

Cet homme d'une vitalité rare trouve, en marge de sa vie publique, le temps de poursuivre des travaux personnels. Il publie des études sur l'histoire de la ville pendant la grande guerre, sur la gravure, sur la chanson wallonne ; il nous offre des monographies d'artistes wallons ; il collabore de façon suivie aux plus grandes revues artistiques de l'époque.

L'éméritat est loin de marquer pour lui l'époque du repos. Pendant de nombreuses années encore, ce fervent wallon reste au premier plan de la vie culturelle de son pays.

Le professeur O. GILBART était Commandeur de l'Ordre de Léopold.

Marcel GUILLEMIN, professeur émérite, est décédé à Liège le 27 août 1958.

Né à Liège en 1880, Marcel GUILLEMIN conquiert dans notre Université le diplôme d'ingénieur des mines en 1903 et d'ingénieur électricien en 1905.

Après un bref séjour dans l'industrie privée, à Huelva, il est attaché à l'Université en 1905 et désormais consacre à la Faculté des Sciences une carrière longue et féconde. Assistant, puis répétiteur, c'est en 1919 qu'il est nommé chargé des cours de « géométrie descriptive » à la candidature des ingénieurs chimistes et de « graphostatique » en candidature ingénieurs section des mines, électriciens et mécaniciens, en remplacement de son maître le Professeur de LOCHT. Il devient professeur ordinaire à la Faculté des Sciences en 1922. En 1931, il ajoute à ses attributions le cours de « géométrie descriptive » à la candidature en sciences physiques et mathématiques, puis, en 1939, le cours de « géométrie descriptive pure et appliquée » en remplacement du professeur LEGRAND.

En 1949, M. Guillemin est secrétaire du Conseil académique. Il est admis à l'éméritat en 1950.

La personnalité du professeur GUILLEMIN est toute empreinte de simplicité et de droiture. Ses leçons sont un modèle de précision et de clarté ; ses cours autographiés, un exemple de méthode. Ce professeur infatigable a une notable activité scientifique dont les résultats ont été confiés à de nombreuses revues.

Notre Université lui est redevable d'une initiative particulièrement heureuse. Il a, en effet, introduit dans ses cours l'enseignement de la « nomographie », aujourd'hui d'application constante dans l'industrie, et comblé plus d'une lacune dans la formation des élèves de la Faculté des Sciences appliquées.

A ses qualités de professeur, M. GUILLEMIN joignait des qualités d'affabilité et de distinction qui en faisaient un collègue universellement apprécié.

Marcel GUILLEMIN était grand officier de l'Ordre de Léopold II.

Joseph HAMAL-NANDRIN, chargé de cours émérite, est décédé à Liège, le 29 août 1958.

Il naît en 1869. Dès la fin de ses études secondaires, il est voué aux affaires industrielles, mais son goût de collectionneur l'amène à s'intéresser à la préhistoire et c'est le début d'une carrière passionnante et féconde.

Joseph HAMAL-NANDRIN ne s'engage pas dans la voie de la recherche à la légère. Il s'assure une solide formation de base par des voyages à l'étranger, par le contact des savants éminents que sont Max LOHEST, Julien FRAIPONT, Léon FRÉDÉRICQ.

Sa première publication date de 1905. Dès lors, et jusqu'à la fin de sa vie, sans interruption, sans que son enthousiasme se relâche un instant, il poursuit ses travaux.

Sa compétence, son dynamisme communicatif le désignent à l'enseignement de l'« Archéologie préhistorique ». Il est choisi pour le créer, en 1915, à l'École libre d'Anthropologie, en 1925, à notre Institut d'Histoire de l'Art et d'Archéologie, en 1928, à la Faculté des Sciences.

La réputation du nouveau professeur s'étend rapidement ; il est membre de nombreuses sociétés savantes et chargé, par les organismes les mieux cotés, d'importantes missions scientifiques. C'est que Joseph HAMAL apparaît à tous comme le continuateur des recherches préhistoriques liégeoises, qui avaient débuté avec SCHMERLING, il y a plus de 130 ans, et qui avaient été poursuivies par Julien FRAIPONT, Max LOHEST et Marcel DEPUYDT. C'est au cours des fouilles de la terrasse des grottes de Fond de Forêt et de la grotte de Juzaine, qu'il découvre une pendeloque représentant un coléoptère et des harpons magdaléens qui sont parmi les plus beaux que l'on possède.

Monsieur HAMAL-NANDRIN était officier de l'Ordre de Léopold.

L'Université a eu le très grand regret de perdre des membres de son personnel scientifique : les chefs de travaux honoraires Witoldt BERNHARDT, de la Faculté des Sciences, André JORISSEN, de la Faculté des Sciences appliquées ; le chef de travaux Roger BASTIN, de la Faculté de Médecine ; l'assistant Henri VANDENBERGH, de la Faculté de Médecine.

Tous ont été, de l'Université, des collaborateurs exceptionnellement dévoués.

Six agents du personnel administratif et technique se sont éteints cette année : M. Fernand LASSAUX, conducteur de travaux adjoint ; M. Armand DELHEZ, rédacteur ; M. Victor TOMSON, préparateur-technicien ; M. Alphonse BURY, préparateur ; Mesdames Ida LEGROS et Marguerite LEJEARD, femmes d'ouvrage.

La grande famille des étudiants a vu disparaître cinq camarades : Jean-Louis FORGE, étudiant en sciences physiques ; Jacques GUILLAUME, étudiant ingénieur électro-mécanicien ; Jean-Joseph HABETS, étudiant en sciences commerciales ; Bernard SIMONET, étudiant en candidature ingénieur ; et André VAN BELLINGEN, étudiant en romane.

Aux familles de nos chers disparus, l'Université adresse sa douloureuse sympathie. Elle gardera pieusement leur souvenir.

Mesdames, Messieurs,

Je vous convie à vous recueillir un instant, debout, en souvenir de ceux qui ne sont plus.

*Les lumières s'éteignent et l'assemblée se recueille...
L'orchestre de chambre joue le « Simfonia » de l'Oratorio
de PAQUES de J. S. BACH.*

Monsieur le Recteur poursuit :

Au cours de l'année académique écoulée, quatre de nos Collègues ont été admis à l'éméritat.

Ce sont, dans l'ordre chronologique des arrêtés :
Lucien GODEAUX, Aimé DESTREE, Maurice GUERIN et
Émile DEMBOUR.

Le professeur GODEAUX a été admis à l'éméritat le
11 octobre 1957.

Lucien GODEAUX est né à Morlanwelz en 1887. Il est promu docteur en sciences physiques et mathématiques de l'Université de Liège en 1911. Lauréat des concours universitaires, il fait de fructueux séjours d'études dans diverses Universités étrangères. C'est à Bologne qu'il rencontre le Professeur Frederigo ENRIQUES, qui aura une énorme influence sur sa carrière de mathématicien.

Interrompus par la guerre, pendant laquelle M. GODEAUX donne la mesure de son énergie et de son courage, ses travaux scientifiques vont reprendre dès 1919. Il est d'abord professeur d'« analyse mathématique » à l'École Militaire, puis professeur ordinaire à l'Université de Liège, où il se voit confier les cours de « géométrie analytique », « géométrie projective », « géométrie supérieure », « méthodologie mathématique », « géométrie infinitésimale et algèbre supérieure ».

Il est très apprécié dans les milieux scientifiques étrangers ; il fait de nombreuses conférences et participe à maints colloques internationaux. Il est membre de l'Académie Royale de Belgique, membre correspondant de plusieurs Académies étrangères, Docteur Honoris Causa des Universités de Bordeaux, Bruxelles, Clermont-Ferrand, Lille, Aix-Marseille, Dijon.

Exceptionnellement dynamique, il fonde le Centre belge de recherches mathématiques et la Société mathématique de Belgique. Il écrit une vingtaine de volumes dont l'un, « Les géométries », en est à son 14^e mille. Il publie plus de 800 notes et mémoires, traitant, presque tous, de géométrie. Ses travaux sont reproduits dans tous les pays d'Europe, aux États-Unis, en Chine.

Si le professeur GODEAUX composa ses premiers

travaux de géométrie supérieure alors qu'il était toujours sur les bancs de l'Athénée, il n'a cessé depuis de travailler à l'enrichissement de notre patrimoine scientifique. La géométrie projective et la géométrie projective différentielle font, grâce à lui, des pas importants.

Parallèlement à son œuvre scientifique considérable, M. GODEAUX donne un enseignement remarquable. Il est un précieux conseiller pour ses élèves, auxquels il se dévoue sans se ménager. Aussi prompt à l'enthousiasme qu'à l'emportement, il est, en toutes circonstances, profondément humain. Sa forte personnalité exerce sur ses auditeurs, ses collaborateurs et ses collègues un ascendant spontané.

Au nom de l'Université, je lui souhaite une féconde continuation de sa carrière scientifique.

Le professeur GODEAUX, malheureusement absent aujourd'hui, recevra la médaille d'argent à une autre occasion.

Le professeur DESTRÉE a été admis à l'éméritat le 3 novembre 1957.

Aimé DESTRÉE est né à Liège en 1887. Il y fait ses études de médecine. Son orientation d'oto-rhino-laryngologiste lui est dictée, dès son internat, par la grande admiration qu'il voue à l'éminent Professeur SCHIFFERS, premier titulaire de la chaire d'oto-rhino-laryngologie à l'Université de Liège. Assistant du Professeur SCHIFFERS, il devient le collaborateur et élève préféré de son successeur, le professeur BREYRE.

En 1944, après de nombreuses recherches dans le domaine de l'oto-rhino-laryngologie et des travaux d'anatomopathologie du système nerveux, faits sous la direction du professeur Van GEHUCHTEN, il est promu agrégé de l'enseignement supérieur et devient, à son tour, titulaire de la chaire d'oto-rhino-laryngologie.

Professeur dévoué, M. DESTRÉE apprend à ses élèves la pratique des examens méticuleux et précis. Il les

veut toujours très complets. Il défend le principe selon lequel le traitement doit viser à tout mettre en œuvre pour respecter la fonction, méthode exigeant, dans ce domaine, des soins délicats et fréquents.

C'est sous la direction du professeur DESTRÉE que fut organisé, il y a quelques années, un service de rééducation de la parole, qui connaît aujourd'hui un succès considérable.

Je souhaite que pendant longtemps vous puissiez encore, cher Collègue, nous apporter vos conseils et vous prie d'accepter la médaille d'argent que l'Université a fait graver à votre nom.

M. GUERIN, chargé de cours, a été admis à l'éméritat le 11 janvier 1958.

M. GUERIN est né à Jupille en 1888. Ingénieur des mines de l'Université de Liège en 1909, ingénieur-électricien en 1910, M. GUERIN entre aussitôt au Corps des Mines ; il poursuit là une brillante carrière et gravit les échelons qui le mènent au grade d'inspecteur général. En même temps, il assure, à l'Université, les fonctions successives d'assistant du cours de physique industrielle, puis de répétiteur du cours de mécanique appliquée et du cours d'exploitation des mines. En 1949, il est chargé du cours de « Prévention des accidents miniers », auquel vient s'ajouter, en 1952, le cours de « Technologie de la sécurité et de l'hygiène du travail » au Centre Interfacultaire du Travail.

M. GUERIN mène tout de front. Son rendement est grand, grâce à son intelligente capacité de travail et au désir qui l'anime de se rendre utile. Fonçage des puits par des méthodes nouvelles, transport souterrain par locomotive à air comprimé, sondages, calcul des chaudières à haute pression, emploi de la soudure dans les réservoirs et chaudières à vapeur, sont autant de domaines dans lesquels on ne le consulte jamais en vain. Cette grande expérience lui vaut la charge supplé-

mentaire de la présidence du Comité des Experts du Conseil national des Charbonnages pour l'étude des fusions et des modifications de concessions.

Toujours de bonne humeur, accessible à tous, toujours compréhensif pour les jeunes, il excelle à les guider au début de leur carrière et son exemple leur est un précieux encouragement.

Qu'il veuille bien accepter, en hommage de l'Université, la médaille d'argent gravée à son nom.

Le professeur DEMBOUR a été admis à l'éméritat, à sa demande, le 1^{er} octobre 1958.

Émile DEMBOUR est né à Dinant le 24 février 1889. A peine a-t-il terminé ses brillantes études de doctorat en droit et de notariat à l'Université de Liège qu'éclate la guerre de 1914. Émile DEMBOUR est blessé dès le début des hostilités.

Nommé chargé de cours en 1926, il devient professeur extraordinaire en 1929, professeur ordinaire en 1933. Il enseigne la « rédaction d'actes notariés en langue française et exercices d'application », et le « droit administratif, matières spéciales et exercices ».

Il est toujours prêt à satisfaire les besoins pressants de l'enseignement et à aider ses collègues surchargés ; il accepte de donner, en plus de son enseignement, successivement : le cours « d'Histoire parlementaire et législative de la Belgique » et le cours de « Lois organiques du notariat ».

Il participe à l'activité des différents instituts auxquels il apporte un dévouement inlassable et un sens social profond. Il est président de l'Institut supérieur de Pédagogie, doyen de la Faculté de Droit, membre du Conseil d'Administration de l'Université, délégué de l'Université au Conseil d'Administration de la Fondation Universitaire.

Son sens de l'humain se retrouve dans la nature de ses nombreuses publications, travaux approfondis sur

les questions de la natalité, de population, du suffrage familial, de l'électorat féminin.

Adoré de ses élèves, tant pour l'intelligence de ses enseignements que pour son accueil si simple et si bienveillant, il est apprécié par tous ses collègues pour son extrême courtoisie et la sincérité profonde de ses sentiments.

Au nom de l'Université, je vous souhaite, mon cher Collègue, de travailler encore avec nous fort longtemps et vous prie d'accepter la médaille d'argent de l'Université, gravée à votre nom.

* * *

Monsieur le Recteur cède ensuite la parole à M. le Vice-Président du Conseil d'Administration pour la lecture du rapport sur la situation de l'Université pendant l'année 1957-1958 :

Le nombre des élèves inscrits à notre Université pendant l'année académique 1957-1958 s'est élevé à 4.373, contre 4.093 l'an dernier. Parmi nos élèves, se trouvent 941 étudiantes et 278 étrangers.

Cette majoration persistante du nombre des étudiants a certainement pour cause au moins partielle, la transformation en bourses des prêts anciennement accordés par la Fondation Universitaire aux jeunes gens peu favorisés de la fortune, et la majoration constante du crédit gouvernemental affecté à cette fin.

On ne peut évidemment qu'applaudir à toute mesure permettant à tous ceux-là qui sont aptes aux études supérieures et qui désirent les entreprendre, de réaliser leur souhait. Il faut toutefois prendre garde. Puisque le filtre de l'examen préliminaire de maturité ne s'est pas révélé susceptible d'une discrimination, c'est à juste raison qu'il y a été renoncé ; mais si l'on veut éviter de criants abus, aussi néfastes pour le Trésor

public que pour la bonne marche de nos Universités, il faut trouver autre chose que la seule sanction du résultat de l'examen à la fin de la première année académique, sanction qui n'est pas un obstacle suffisant. Non seulement il n'est pas souhaitable que des inaptes encombrant, ne fût-ce que pendant un an, nos auditoires, mais encore, il faut craindre que certains ne voient, dans l'inscription à l'Université, qu'un moyen commode de se procurer pendant un an, au sortir des humanités, des ressources somme toute non négligeables.

Il semble possible d'imaginer soit un système d'élimination, à l'issue du premier trimestre, des totalement inaptes, soit l'attribution, aux bourses accordées, d'un caractère conditionnel, cette bourse se transformant en un prêt remboursable pour ceux qui, à la fin de l'année, se révéleraient totalement insuffisants. Cette question fait actuellement l'objet d'études au sein de la Commission Nationale présidée par le Roi Léopold.

En 1956-1957, pour les deux sessions, 4.781 inscriptions aux examens ont été enregistrées ; 2.585 ont été suivies de succès ; 871 grades ont été décernés. Ces chiffres, compte tenu de la majoration du nombre des étudiants, concordent avec les résultats antérieurs.

Notre rapport de l'an dernier brossait un tableau des réformes et améliorations selon nous indispensables à ce que l'on pourrait appeler la productivité de l'Université dont le rôle, faut-il le rappeler, comporte indissolublement l'enseignement et la recherche. Nous nous expliquions sur nos réalisations et surtout sur nos désirs et nos espoirs. Notre conclusion était somme toute assez optimiste. Il vous intéressera de savoir dans quelle mesure cet optimisme s'est révélé fondé.

Nous réclamions essentiellement une augmentation de l'effectif de notre personnel scientifique, des locaux suffisants et décentes, des homes pour nos étudiants, un statut adéquat de notre personnel administratif et

une majoration du cadre existant, surtout en ce qui concerne les auxiliaires de nos laboratoires. Que nous a apporté 1957-1958?

Notre personnel scientifique s'est accru de soixante unités, notre personnel administratif de 18, nos techniciens de 27, notre personnel d'entretien de 9. Tout cela a pu être réalisé grâce à un supplément de crédit gouvernemental, et à une subvention prélevée sur les fonds provenant de l'impôt conjoncturel.

C'est une grosse, très grosse amélioration ; nous ne pouvons cependant nous déclarer satisfaits : aujourd'hui comme hier, trop de nos collaborateurs scientifiques peuvent à peine suffire à leurs tâches d'enseignement et se trouvent dans l'impossibilité de poursuivre, comme ce serait indispensable, leurs travaux de recherche ; beaucoup de professeurs ne sont pas aidés comme ils devraient l'être pour pouvoir rester à la hauteur de leurs obligations ; trop d'étudiants ne sont pas guidés comme il faudrait.

Notre Patrimoine, dont la Commission Administrative travaille la main dans la main avec le Conseil d'Administration, a, dans toute la mesure du possible, pallié cette insuffisance ; mais ses revenus, en dépit de l'apport des droits d'inscription aux cours et aux examens, jadis versés dans la caisse de l'État, ne lui permettent que des dépenses occasionnelles et passagères ; il ne peut engager l'avenir en recrutant du personnel définitif.

Si nous voulons retenir chez nous les meilleurs, ce n'est d'ailleurs pas seulement le nombre, mais encore les traitements des membres du personnel scientifique qui doivent être majorés. Il faut en outre que l'élite des membres de notre personnel scientifique ne doive pas attendre, pour occuper une situation digne de leur travail et de leurs connaissances, la vacance d'une chaire.

Nos collaborateurs scientifiques sont des spécialistes, et dès lors, les fonctions qui peuvent leur être attribuées

dans le corps enseignant sont forcément en petit nombre. C'est le motif pour lequel notre Conseil d'Administration a proposé au Ministre d'ajouter, au cadre du personnel enseignant, les chargés de cours et les professeurs associés, auxquels serait dévolu un travail de recherche qui, à titre temporaire, pourrait se cumuler avec la charge de certains cours, à faire sous l'autorité d'un titulaire de chaire. La réalisation de cette idée aurait donc en outre l'avantage d'assurer l'unité de conception qui doit présider à l'enseignement des grandes disciplines, sans surcharger exagérément les titulaires de ces enseignements.

Quant aux locaux, une loi du 22 avril 1958 a créé un Fonds des Constructions de l'enseignement supérieur, doté d'un crédit annuel d'au moins deux cent millions de francs. Cette législation marque un sérieux progrès sur la précédente : une dotation spéciale est prévue pour l'enseignement supérieur, ce qui évitera la confusion avec les autres enseignements. En outre les crédits accordés peuvent être affectés à des travaux de constructions et d'aménagement non seulement des établissements d'enseignement proprement dits, mais encore de cités estudiantines.

Malheureusement, le Fonds continue à être géré conjointement par le Ministre de l'Instruction publique et celui des Travaux publics, lequel reste chargé de l'exécution des travaux. Notre Recteur, dans son exposé fait le 27 août 1958 aux Amis de l'Université de Liège, a dit déjà les inconvénients qui résultent de cette situation. Sans doute, un arrêté royal du 19 juin 1958 a consacré officiellement l'existence et l'intervention dans les études préliminaires et l'exécution des travaux indispensables, du Service d'études techniques que, de notre propre initiative, nous avons constitué. C'est là un progrès. Mais ce ne peut être qu'une étape vers une autonomie plus complète. Seule la maîtrise de l'ouvrage constitue la solution rationnelle. La construction des

nouveaux locaux doit en effet être menée rapidement. Sait-on que les services universitaires sont actuellement dispersés dans toute la ville, entre 40 bâtiments? Imagine-t-on qu'au cours de la récente année académique, le siège de certains services a dû être modifié trois fois? J'ai pensé à les installer en roulotte, mais j'ai dû finalement y renoncer, pour des motifs de prestige.

Inutile d'insister sur les inconvénients d'une pareille situation, notamment pour les étudiants, qui ne disposent souvent pas du temps nécessaire, entre deux cours, pour faire le trajet d'un bâtiment à l'autre.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, les travaux du home du boulevard d'Avroy, construit grâce essentiellement aux ressources de notre Patrimoine, se sont poursuivis de telle sorte qu'au cours de la prochaine année académique, il sera prêt à recevoir environ 120 étudiants et étudiantes, toutes les mesures étant dès maintenant prises pour son administration.

En ce qui concerne le personnel administratif, le statut attendu, ballotté pendant cinq ans du Cabinet du Premier Ministre à celui de l'Instruction publique, du Secrétariat général à la Direction de l'enseignement supérieur, soumis et resoumis, entre deux navettes, aux instances syndicales générales, puis départementales, modifié à chaque voyage, vingt fois promis pour le mois suivant, puis remis en question, a enfin paru au *Moniteur Belge* du 7 août 1958.

Le document ne ressemble évidemment en rien au projet sur lequel le Conseil académique avait été consulté et avait marqué son accord dès juillet 1953. Suivant le rapport au Roi, le statut « résulte d'un long travail » préparatoire, mené en étroite collaboration avec les » Universités et les organisations syndicales reconnues. » Il peut être considéré comme l'expression heureusement équilibrée des différentes doctrines et tendances » en cause. » Il faut s'entendre : les Universités ont évidemment collaboré à l'élaboration du statut en 1954.

Depuis lors, notre intervention n'a plus été que sporadique. Quant à l'équilibre des différentes tendances en cause, on va y revenir.

Quoi qu'il en soit, le grand mérite du statut est d'exister ; en effet, sa parution met un terme à une situation génératrice pour l'Université des plus grands dommages. Appliquer le statut général des fonctionnaires aboutissait à recruter des candidats trop souvent insuffisants, alors qu'on espérait, pour un proche avenir, un statut qui aurait permis de mettre, à chaque place vacante, l'agent le plus adéquat. On a donc, dans toute la mesure du possible, renoncé, pendant plusieurs années, à pourvoir aux vacances d'emplois. On va enfin pouvoir en finir avec une situation transitoire que l'on doit regretter avoir été si longue.

Le second mérite du statut est de faire au personnel des Universités une place à part parmi les agents de l'État.

Il s'en faut cependant que le dit statut, qu'accompagne un cadre du personnel, comble tous nos vœux.

Parlons d'abord du cadre : nous résumerons notre impression en disant qu'il y a trop de fonctions et pas assez de fonctionnaires. 75 fonctions universitaires administratives ! Avec, pour chacune, des conditions d'accès différentes ! Voulez-vous des exemples entre beaucoup ? Nous avons des préparateurs, des photographes, des relieurs et des jardiniers. Les trois derniers ne sont-ils pas des variétés du premier ? Au même titre qu'il y a, parmi les préparateurs, des spécialistes de la chimie, de la physique ou de l'hydraulique, ne peut-il pas y avoir des préparateurs photographes, relieurs ou jardiniers ? Ne peut-on imaginer qu'un photographe puisse être préparateur-technicien ? Or, dans l'état actuel des choses, c'est impossible ! Un photographe ne peut pas devenir, sans une transition, — celle de préparateur, — préparateur-technicien !

Autre inconvénient : l'agent nommé photographe

n'est évidemment tenu, en raison même de son arrêté de nomination, que d'exécuter des travaux de photographie, ce qui n'est ni désirable, ni possible. S'il était un préparateur, cela irait tout seul ; il faudra tout de même, quand on recrutera un préparateur pour un service déterminé, s'assurer qu'il a les connaissances postulées par le dit service ; alors, pourquoi ces distinctions ?

Nous avons pas mal d'artisans maçons, menuisiers, peintres, plombiers, serruriers, électriciens. Pourquoi les distinguer, et ne pas nous permettre de recruter, suivant nos besoins, qui peuvent d'ailleurs varier, tel nombre d'artisans, dont nous fixerons, le moment venu, la spécialité ?

Mes Collègues me plaisaient souvent, quand, au Conseil d'Administration, je les entretiens des chauffeurs de chaudière à vapeur haute pression, que j'oppose avec soin aux chauffeurs de chaudière à vapeur basse pression, et des premiers ouvriers spécialistes chauffeurs de chaudière à vapeur haute pression et basse pression. Il est de fait que si nous avions des chauffeurs et des premiers chauffeurs de pression moyenne, tout serait pour le mieux, et combien plus facile.

Ce n'est pas tout : beaucoup de nos agents techniciens n'ont pas un avancement normal. Un maçon ou un menuisier conserve toute sa vie ce même grade. Sans augmenter leur nombre, il faudrait nous permettre de les promouvoir successivement, quand ils le méritent, premier ouvrier ou premier ouvrier spécialiste. Il suffirait, pour ce faire, de créer un pool des artisans qui pourraient être, suivant les circonstances, indifféremment ouvriers, premiers ouvriers ou spécialistes. C'est ce qui a été réalisé pour les préparateurs, préparateurs-techniciens et maîtres préparateurs-techniciens. De toute nécessité, il faut généraliser ce système, sous peine de nous trouver devant une carence de candidats ou — ce qui est pis encore — de nous voir abandonnés par la

plupart de nos meilleurs collaborateurs, qui trouveront, dans l'industrie privée, des situations plus lucratives dans l'immédiat et plus prometteuses pour l'avenir.

Dans beaucoup de cas, les traitements initiaux sont d'ailleurs insuffisants, si l'on considère la besogne imposée et les connaissances exigées. Je n'en veux d'autre preuve que le petit nombre de candidats à des emplois de début, et la qualité médiocre de la plupart d'entre eux.

Ce que je dis ici du personnel technique s'applique, mutatis mutandis, au personnel administratif. Le nombre d'emplois supérieurs à celui de sous-chef de bureau, abstraction faite de ceux qui exigent des diplômes universitaires, est relativement trop réduit pour inciter les éléments de valeur à faire carrière chez nous. La pyramide constituée par le cadre actuel est trop large à la base, et beaucoup trop étroite au sommet.

Encore une fois, pour remédier à cet inconvénient, un seul moyen : créer, sans augmenter nécessairement le nombre total des agents administratifs proprement dits, un plus grand nombre d'emplois de sous-chef de bureau, de chef de bureau, même de chef de division ; mieux, faire un pool de tous les emplois administratifs, avec, si l'on veut, une limitation des emplois supérieurs de chef de division et de chef de bureau.

On m'objectera peut-être que la réforme ainsi souhaitée accorderait au Conseil d'Administration un pouvoir par trop considérable. A la vérité, un des reproches que je fais au statut est de s'être trop défié du Conseil d'Administration.

Autant je comprends qu'on se défie d'un homme, aussi peu puis-je approuver qu'on se défie d'un corps de composition essentiellement variable, — organe décentralisé de l'État, et à toutes les séances duquel assiste un Commissaire, représentant du Gouvernement, — où sont, par le jeu même de l'institution, représentées les différentes Facultés et les différentes tendances.

C'est peut-être le plus grand reproche qu'on puisse faire au nouvel arrêté, que celui d'avoir réglementé à l'excès les formalités de nomination et d'avancement. Non seulement l'accumulation de ces formalités retarde exagérément les nominations aux postes vacants, mais encore elles peuvent empêcher, dans bien des cas, de nommer le meilleur.

Dans cet ordre d'idées, je dois élever une énergique protestation contre la règle de l'article 13 du statut, selon lequel tout candidat à un emploi vacant, qui n'est pas arrivé en ordre utile lors de l'examen d'avancement, mais qui a obtenu néanmoins le minimum des points requis, a le pas, lors de la prochaine vacance, sur tout autre candidat ; mieux, empêche le Conseil d'Administration de procéder à un nouvel examen d'avancement. Qu'on le veuille ou non, c'est là une prime à la médiocrité ou une provocation à l'attribution, lors des examens, d'un nombre de points moindre que celui qui, en toute équité, devrait être accordé aux moins bons des candidats. Si l'ancienneté confère certains droits à une augmentation de traitement, elle n'en confère à mon avis pas à l'avancement de grade au détriment d'agents plus capables. Il ne suffit pas, pour obtenir une promotion, de ne pas être mauvais ; il faut être meilleur que la moyenne au surplus, la jeunesse ne peut être, à mérite égal, qu'un facteur favorable. Je crains que les intérêts particuliers des agents aient ici été préférés à l'intérêt général.

Plutôt que le mécanisme compliqué auquel on s'est arrêté, inspiré du statut général des fonctionnaires, j'aurais, quant à moi, préféré un système qui, comme cela a été fait pour les membres du personnel scientifique, laisse au Conseil une très grande liberté, dont il ne pourrait cependant user qu'en collaboration avec les délégués du personnel, qui auraient le droit de tout voir, et de tout savoir. Je suis convaincu que pareil système donnerait des résultats très supérieurs à ceux

auxquels conduira l'application rigoureuse d'un statut tâtilon. J'ai la conviction absolue que Conseil d'Administration et délégués du personnel, travaillant la main dans la main, arriveraient à des solutions plus justes et plus équitables que celles résultant du jeu de principes rigides, impuissants à traduire tant de contingences complexes d'ordre humain. Je souhaite pareil système, parce que j'ai la plus entière confiance dans l'esprit des membres de notre personnel qui, comme nous-mêmes, entendent assurer à l'Université son plein épanouissement, tout en assurant à chacun la situation et les avantages auxquels lui donnent droit son savoir et son esprit de travail.

Mesdames, Messieurs,

Après m'avoir écouté, un certain nombre d'entre vous penseront, certains même diront, quelques-uns clameront, que le Vice-Président n'est jamais content, que, dans ses rapports annuels, il accumule toujours les plaintes et les réclamations.

A ceux-là, je répondrai qu'ils ont parfaitement raison. Je ne suis pas, et je ne serai jamais tout à fait content. Toutes les institutions, quelles qu'elles soient, sont en effet indéfiniment perfectibles, et il n'y a pas de plus grand ennemi de l'amélioration, de la marche vers le progrès, que la satisfaction dans l'état actuel des choses.

Si demain, ce que je n'ose pas espérer, — je veux dire que je n'ose pas l'espérer pour demain, — on exauçait intégralement les vœux que je viens d'exprimer, il est parfaitement exact que j'en aurais d'autres à formuler, et j'ai la conviction que je ne ferais pas mon devoir si je me comportais autrement.

Sans doute, si l'on jette un coup d'œil en arrière et si l'on considère le chemin que l'Université a parcouru depuis quelques années, on se rend compte que bien des situations se sont corrigées, que bien des innovations

ont vu le jour. Ce n'est pas une raison pour nous arrêter, mais bien pour persévérer encore. C'est ce qu'ont compris tous ceux qui composent notre Alma Mater, chacun à sa place, depuis le Recteur jusqu'au plus humble de nos serviteurs.

Ce serait le moment pour moi de mettre en relief les faits particulièrement marquants de l'année académique qui finit, de vous parler du succès des manifestations scientifiques que nos Collègues ont organisées, de l'éclat qu'ils ont jeté sur celles auxquelles ils ont pris part à l'étranger ; je voudrais pouvoir vous résumer l'action de nos différentes Facultés, l'activité de nos cercles universitaires ; je souhaiterais faire une place à part à l'œuvre de Fulréac, notre extension congolaise, et au nouvel organisme « Université-Vie des affaires ».

Hélas... j'abuserais de votre patience... inutilement, puisque notre brochure annuelle consacrée à la présente cérémonie donnera, quant à ces points, tous les détails désirables.

Je dois cependant vous faire part des nominations et mutations qui intéressent les autorités universitaires.

Un arrêté royal en date du 11 août 1958 appelle le Professeur SCHLAG, de la Faculté des Sciences appliquées, aux fonctions de Secrétaire du Conseil académique pour l'année 1958-1959. Il remplacera dans ces fonctions M. le Professeur ROSKAM, de la Faculté de Médecine, auquel l'Université adresse tous ses remerciements pour le dévouement et la ponctualité avec lesquels il a exercé son mandat.

Au Conseil d'Administration, le Doyen DEMOULIN, de la Faculté de Philosophie et Lettres, ainsi que le Doyen GUEBEN, de la Faculté des Sciences, dont le mandat était terminé, seront remplacés respectivement par les Professeurs DESONAY et ROZET. L'Université doit à MM. GUEBEN et DEMOULIN une grande reconnaissance pour le travail difficile et efficace qu'ils ont accom-

pli au Conseil d'Administration, et ce, en dépit d'une lourde tâche d'enseignement et de recherche.

Ce qui nous console de leur départ c'est notre confiance en leurs successeurs. L'Université, sous la houlette et férule, bienveillante et avisée de son dynamique Recteur, améliorera encore en 1958-1959 ses positions de 1957-1958, pourvu que — ce dont nous ne voulons pas douter un instant — le Gouvernement nous donne l'aide matérielle indispensable.

Les fonctions de Secrétaire du Conseil académique ont été assumées, cette année, par le Professeur ROSKAM à qui j'adresse ici mes plus vifs remerciements.

Un Arrêté royal en date du 11 août 1958 appelle, pour le remplacer, le professeur SCHLAG, de la Faculté des Sciences appliquées.

Au Conseil d'Administration, le Doyen DEMOULIN de la Faculté de Philosophie et Lettres, ainsi que le Doyen GUEBEN, de la Faculté des Sciences, seront remplacés respectivement par les professeurs DESONAY et ROZET.

Je voudrais, ici, dire un très cordial merci à nos collègues DEMOULIN et GUEBEN pour leur amicale et efficace collaboration au sein de ce Conseil.

* * *

L'Orchestre de Chambre interprète le « Largo du Concerto en ré mineur » de Vivaldi.

Monsieur le Recteur reprend la parole :

Mesdames, Messieurs,

L'Université a le plaisir d'accueillir aujourd'hui M. Jean RADOUANT, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Strasbourg, à qui le Conseil Académique, en sa séance du 8 juillet 1958, voulant reconnaître ses

mérites transcendants, a conféré le titre de Docteur Honoris Causa.

Je prie le professeur Claude RENARD, de la Faculté de Droit, de vouloir bien rappeler à cette assemblée les mérites exceptionnels du Professeur RADOUANT.

Présentant M. le Professeur J. RADOUANT, M. le Professeur C. RENARD, s'exprime en ces termes :

C'est, ensemble, un des maîtres les plus éminents de la science française du droit civil et un ami agissant que l'Université de Liège veut honorer en la personne de Monsieur Jean RADOUANT, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences politiques de l'Université de Strasbourg.

Après avoir été quelque temps assistant à l'Université de Paris, Monsieur RADOUANT était reçu à vingt-six ans, en 1922, au concours d'agrégation et commençait une longue et sereine carrière obstinément vouée à un labeur silencieux et minutieux, qui réserve le meilleur de sa fécondité à l'enseignement. Agrégé auprès de la Faculté de Droit d'Alger jusqu'en 1924, il est nommé ensuite agrégé, puis professeur titulaire à la Faculté de Droit de Strasbourg, dont le Gouvernement de Paris voulait faire un foyer rayonnant de culture juridique française. Enfant de Reims, symbole du droit et de la beauté outragés, M. RADOUANT est demeuré fidèle à la tâche que lui assignait sa désignation à Strasbourg : faire revivre sur le sol d'Alsace les hauts principes du Droit français dont il a su, auprès de générations d'étudiants, devenir la vivante image.

Sans qu'il l'ait recherché, son autorité et son audience scientifiques sont devenues internationales. Il est l'auteur de publications de haute importance, notamment dans le domaine de la théorie des obligations : sur le cas fortuit et la force majeure, sur les rapports de la Banque de France et de l'État. Lors de sa collaboration importante au monumental *Traité pratique de Droit*

civil français de Planiol et Ripert, comme dans d'innombrables notes dans les principaux recueils juridiques français et belges, il a déployé un esprit aussi ingénieux dans les plus fines analyses qu'habile dans les vastes synthèses.

Si ses titres de savant, à eux seuls, le rendaient digne de recevoir un diplôme de docteur honoris causa, d'autres circonstances encore requéraient en quelque sorte que cet honneur lui fut conféré par notre Université.

Avec un inlassable dévouement, M. RADOUANT a patronné et dirigé les séjours d'étude qu'en des temps divers ont fait à la Faculté de Strasbourg M. Pierre WIGNY, agrégé de notre Université et actuellement ministre des affaires étrangères, M^{me} DAVID, chargée de cours, M. Paul GRAULICH, professeur ordinaire et moi-même. C'est lui qui a guidé les travaux de base des trois titulaires actuels des chaires de Droit civil à notre Université.

Que l'ensemble des professeurs de Droit civil de notre Faculté doive une importante partie de leur formation à ce maître éminent justifie d'une manière rarement aussi éclatante la gratitude que l'Université marque à Monsieur RADOUANT en lui conférant le diplôme de docteur honoris causa.

Monsieur le Recteur s'avance vers M. Radouant et lui remet en même temps que le diplôme et l'épitoqe la médaille de l'Université.

M. Radouant remercie l'Université de l'honneur qui lui est fait.

Monsieur le Recteur donne alors lecture de son discours qui a pour thème « l'Université en expansion ».

Dans un discours prononcé, en mars dernier, à la tribune des Amis de l'Université, j'ai dressé une sorte

de bilan du nouveau régime instauré par la loi du 28 avril 1953. J'y ai montré, en ce qui concerne l'Université de Liège, les résultats de l'effort poursuivi pendant ces cinq dernières années et indiqué la voie des solutions à donner à un certain nombre de problèmes : les crédits, le personnel, les bâtiments.

Je voudrais ici, aujourd'hui, aborder d'autres aspects de la question.

Les étonnantes réalisations de la Science pure et appliquée ont largement démontré l'importance de la recherche. Tout le monde se rend compte aujourd'hui que son développement est à la base de la prospérité économique et sociale.

Si les grandes nations interrogent si attentivement leurs statistiques d'ingénieurs et de techniciens, c'est qu'elles y voient un indice de leur puissance ; mais chaque pays prend conscience de la richesse que constitue pour lui un « cadre supérieur », parfaitement adapté en qualité et en nombre aux nécessités modernes.

Ces cadres supérieurs, c'est aux Universités qu'il appartient de les former. A ce point de vue, nous pouvons nous réjouir de constater, en Belgique, un accroissement impressionnant de la population estudiantine : 10.000 étudiants en 1939, 26.000 aujourd'hui, on approchera des 30.000 en 1959.

Au cours de ces dernières années, ce mouvement n'a fait que s'amplifier. Que pouvions-nous offrir à la marée montante de cette jeunesse ?

On connaît la situation : des locaux trop exigus, des installations didactiques insuffisantes et, tant l'essor de la technique a été rapide, périmées en bien des points ; un personnel trop peu nombreux à tous les niveaux. Or, le pays attend de nous non seulement que nous ouvrons nos portes à ce nouveau contingent d'étudiants, mais que nous donnions à chacun d'entre eux toutes les possibilités d'un rendement professionnel maximum.

Nous ne pouvions répondre au vœu de la nation que

par une large expansion ; nous devons nous renouveler ; nous devons assumer de nouveaux devoirs alors que notre existence même, faute de moyens matériels, était menacée.

Nous avons été acculés à des problèmes pressants et graves. Nous avons, pendant des années, fait le siège des Gouvernements ; nous avons été d'énergiques, d'inlassables quémandeurs et nous nous sommes tournés aussi vers l'industrie.

Pendant que nous menions ce rude combat, l'opinion publique et, progressivement, les Autorités politiques, se sont rendu compte du rôle primordial que doit jouer l'Université dans l'évolution nationale. L'enseignement, la recherche scientifique ont reçu, ces temps derniers, de précieux encouragements et une aide substantielle : création d'une Commission pour l'étude des problèmes que posent à la Belgique et aux territoires d'Outremer les progrès des sciences et leurs répercussions économiques et sociales, présidée par le Roi Léopold, relèvement des crédits de fonctionnement de l'Université, mise à notre disposition d'une partie de l'impôt conjoncturel, extension de nos cadres de personnel, augmentation des revenus du Patrimoine par l'abandon consenti par le Trésor des droits d'inscription des étudiants, etc.

Nous avons des assurances déjà que l'aide du Gouvernement actuel ne fera pas défaut. Nous pouvons donc espérer obtenir les extensions de cadres qui nous sont encore nécessaires, la maîtrise de l'ouvrage pour la construction, l'aménagement et l'entretien des bâtiments, le vote de la loi sur l'institution de chargés de cours associés qui complètera si heureusement la pyramide de la carrière scientifique.

Si nous faisons le bilan de ces cinq premières années de décentralisation, nous voyons que nos efforts ont fini par rencontrer un succès, peu rapide au départ, mais qui s'affermi de jour en jour. Notre existence, notre indispensable développement semblent donc en

voie d'être assurés. Nous pourrons vraisemblablement faire face à l'afflux des étudiants, les accueillir dans des conditions matérielles qui ne feront que s'améliorer.

Et à présent, c'est nous que nous devons interroger ; c'est vers l'intérieur de notre Maison que nous devons concentrer nos efforts.

Notre organisation, notre enseignement, notre prestige, notre action sociale, sont-ils à la mesure de notre double mission ? Sommes-nous à même de contribuer largement à l'épanouissement de la recherche scientifique ; pouvons-nous préparer la jeunesse à une vie féconde et utile ; notre Université a-t-elle un rayonnement suffisant ?

Après avoir si souvent fait le procès de l'État à cette tribune, l'heure est venue de faire notre propre procès, de dénoncer nos carences, nos déficiences et de rechercher dans quelle mesure nous pouvons y porter remède.

Je limiterai le débat aujourd'hui à trois points particulièrement urgents : *nos relations extérieures, le cadre de notre personnel administratif et technique et la réforme des études.*

a. *Nos relations extérieures.*

Pendant des années, tous nos efforts ont été concentrés sur notre objectif essentiel : ne pas mourir. L'Université a vécu, par la force des choses, repliée sur elle-même ; elle a négligé le domaine des contacts extérieurs. Ainsi, par exemple, nos relations avec les pays étrangers sont sporadiques et peu développées. Les étudiants étrangers, dont la présence est si importante pour l'influence culturelle et économique de la Belgique, sont trop peu nombreux ; notre rayonnement dans les provinces françaises de notre pays n'est pas encouragé ; notre rôle dans le mouvement d'éducation populaire est manifestement trop réduit ; nos contacts avec l'industrie

sont insuffisants ; notre service de presse est embryonnaire.

Ce n'est que tout récemment que deux réalisations se sont inscrites dans ce domaine : le *Service général des Étudiants*, fondé il y a deux ans, constitue la plaque tournante des relations entre l'Université, les étudiants actuels et les candidats étudiants. La *Fondation FULREAC*, fondée il y a trois ans, assure l'expansion de l'Université en Afrique et apporte, au développement économique et social des populations indigènes, le concours éclairé de nos savants.

Mais ce n'est pas assez ; il faut que, prochainement, avec la collaboration des Amis de l'Université, nous créions un Service de Relations publiques, qui assurera à notre Maison le rayonnement souhaitable.

b. *Le personnel administratif et technique.*

Le rôle des collaborateurs techniques et administratifs est essentiel dans notre Maison : dans la mesure où nous pouvons compter sur la compétence et le dévouement d'un nombre suffisant de préparateurs, aides de laboratoire, hommes de métiers, commis et dactylos, non seulement notre tâche est facilitée et notre temps gardé pour nos fonctions propres, mais l'entretien et l'accroissement de l'équipement de nos services sont assurés et bien des économies sont réalisées.

Je ne l'ai pas caché dans mon discours de mars dernier : nous n'avons guère réalisé de progrès, depuis cinq ans, dans l'importante question de la mise en place d'un personnel qualifié. La faute ne nous est pas imputable. Monsieur le Vice-Président vous a dit tout à l'heure pourquoi.

Mais enfin, ce statut tant attendu est là. Il nous appartient maintenant d'envisager tous les problèmes qu'il pose et de prendre nos responsabilités.

Ce programme est complexe, il doit être réalisé dans

un véritable esprit d'autonomie universitaire. Il ne peut être mené à bien que moyennant certains amendements tels que ceux que Monsieur le Vice-Président a préconisés tout à l'heure et par la constitution d'un *Service du Personnel* qui aide les autorités académiques dans l'étude de chaque question et dans la recherche des solutions les plus favorables aux nécessités de la vie de notre Maison.

c. *La réforme des études.*

Il eut été vain jusqu'ici d'envisager une réforme des études assez profonde pour être efficace. Elle supposait en effet des locaux, des crédits, du personnel qu'il fallait d'abord obtenir de l'État.

Aujourd'hui, nous pouvons inscrire cette question à l'ordre du jour de nos travaux. Sans doute ne nous conduira-t-elle pas à des résultats tangibles avant plusieurs années, mais il faudra aussi quelques années avant que les bâtiments, les crédits et le personnel de l'Université atteignent l'amplitude désirable.

Qu'il faille réformer les études universitaires, la chose ne me paraît pas douteuse. Je ne dresserai pas un réquisitoire systématique des vices du système actuel ; mais il faut bien remarquer, notamment, que le pourcentage d'échecs aux examens est trop élevé, que l'intérêt des étudiants pour leurs études va en fléchissant, que nos diplômés sont généralement insuffisamment préparés aux tâches qui leur incombent dans la vie professionnelle.

Il est certes naturel qu'un tri se fasse après la première année de candidature, parce qu'il faut éliminer aussitôt que possible ceux qui, manifestement, sont inaptes. Mais le drame est que le pourcentage d'échecs reste élevé dans les diverses épreuves ultérieures ; on est, dès lors, conduit à penser, ou bien que le tri a été mal fait en première candidature ou bien que l'organisation

même de nos études est inadéquate à la formation de ceux qui ont passé le cap de cette première épreuve.

On regrette, d'autre part, le peu d'intérêt apparent que trop d'étudiants manifestent pour leurs études et pour leur formation culturelle et humaine. Notre système d'enseignement n'en est-il pas partiellement responsable? Faisons-nous tout ce qui est possible pour susciter l'enthousiasme ou, du moins, un intérêt réel pour les matières enseignées? Par ailleurs, laissons-nous aux jeunes gens le temps d'établir un programme de vie personnel, de s'intéresser aux problèmes humains, de participer à des activités culturelles ou, plus simplement encore, de s'essayer à l'observation et à la réflexion personnelle?

Enfin, à maintes reprises, nous avons entendu dire, dans les milieux professionnels — et nous avons d'ailleurs pu le constater par nous-mêmes — que bon nombre de nos diplômés n'avaient pas toujours les qualités que l'on est en droit d'attendre d'universitaires : curiosité intellectuelle, esprit critique, sens de l'essentiel, sens des relations sociales et humaines, etc. On a malheureusement le sentiment que, trop souvent, nos diplômés sont bien plus des techniciens supérieurs que des hommes formés au niveau supérieur de la culture.

Ces quelques remarques suffisent, je crois, à montrer que le système actuel des études universitaires n'est plus satisfaisant. Il nous faut, d'urgence, en détecter les erreurs et chercher à les redresser.

La loi de 1929 sur la collation des grades académiques a eu incontestablement une influence heureuse sur le niveau des études universitaires, mais le régime qu'elle a établi montre néanmoins plusieurs défauts très graves.

Tout d'abord, les candidatures sont très spécialisées ; ceci force les étudiants à décider, dès leur entrée à l'Université, les études qu'ils vont entreprendre. Or, la plupart d'entre eux ne peuvent raisonnablement, à ce moment, opter que pour une direction générale de

leur activité, tandis qu'ils pourraient faire un choix plus éclairé et judicieux s'ils étaient déjà familiarisés avec la vie universitaire et s'ils avaient pris un premier contact avec les grandes disciplines. Il serait sage de permettre aux jeunes gens de ne préciser leur orientation définitive qu'à la fin d'une première année et cette première année serait consacrée à une large culture de base. Dès 1951, j'ai présenté à l'Académie Royale des Sciences de Belgique un projet de réforme dans ce sens. Les échanges de vues qu'il a entraînés ont conduit à proposer de remplacer la première année des différentes candidatures par deux options en propédeutique. Je pense que c'est dans cette voie qu'il faut effectivement se diriger.

La loi de 1929 est beaucoup trop rigide dans ses prescriptions. Elle détaille de façon trop précise les matières des différents programmes ; elle n'envisage, dans chaque discipline, qu'un nombre beaucoup trop limité de spécialisations.

Enfin, elle est illogique dans la hiérarchie des diplômes qu'elle instaure. Elle permet, par exemple, d'octroyer, dans certaines disciplines, le titre de docteur sans exiger un mémoire de doctorat, alors qu'un mémoire est imposé aux licenciés.

Mais ce n'est pas à apporter des amendements, même profonds, à un régime inadéquat que peut se limiter notre action. Nous devons repenser l'Université dans le cadre de la vie moderne, dans le cadre d'une humanité en marche.

Dans les hôpitaux, dans l'industrie, dans l'enseignement et la recherche, nos diplômés seront demain aux postes de commande. Qu'attendons-nous des études universitaires ? Tout d'abord, une information valable, sans doute, mais aussi une formation intellectuelle, un développement de toutes les qualités d'initiative, de réflexion, du sens de la responsabilité que leur carrière exige.

Nous devons sérieusement revoir nos programmes,

nos méthodes d'enseignement et d'examens. Les études universitaires sont, dans l'ensemble, trop lourdes, trop astreignantes. Non seulement elles n'accordent pas à nos jeunes gens le loisir d'acquérir une culture générale ou de faire le minimum de sport nécessaire à leur équilibre ; mais, au niveau même des disciplines enseignées — résultat paradoxal, à première vue — elles étouffent toute curiosité d'esprit, toute velléité de travail personnel.

Un sérieux allègement de nos programmes s'impose. Il faut absolument éliminer de nos enseignements tout ce qui est détail pur, quitte à recommander aux étudiants de consulter des manuels bien faits et les rédiger s'ils n'existent pas.

La même matière ne devrait pas être exposée plusieurs fois dans des cours différents. Il faudrait coordonner les enseignements. L'effort, ici, ne peut être que collectif et son succès dépendra de liaisons organiques entre les Facultés intéressées aux différentes épreuves conduisant à un même diplôme. Il serait de plus souhaitable qu'un esprit interdisciplinaire se développât dans chaque Faculté et chez tous les membres du corps enseignant.

Il faudrait plus de liberté dans l'assistance aux travaux pratiques, au moins dans les dernières années. Au lieu d'être tenus de parcourir les divers cycles complets de travaux pratiques, les étudiants pourraient, pour chaque cours, suivre quelques séances particulièrement démonstratives et conserver le temps ainsi récupéré à faire, dans une branche de leur choix, un travail en profondeur.

Enfin, l'évolution de la Science suscite la création d'enseignements nouveaux. Nous ne devons pas craindre de les organiser, sous forme, soit de cours libres, soit de cours à option, soit de cours de spécialisation post-gradués.

A ce point de vue, la loi devrait être plus souple et permettre aux Universités de composer elles-mêmes les

programmes des différentes spécialités, en tenant compte de l'évolution de la Science et des besoins du pays.

Nos méthodes d'enseignement profiteront largement des progrès incessants de la technique pédagogique. Mais ce qui les enrichira le plus profondément, c'est d'établir entre maîtres et étudiants des contacts directs. Ces contacts, devenus de plus en plus rares à cause de l'afflux des jeunes gens, sont cependant chose capitale dans la formation des universitaires. D'autre part et, de plus en plus, l'enseignement sera construit sur une participation active des étudiants. Il faut que ceux-ci soient encadrés par un personnel suffisant et travaillent par équipes. Notre but est bien moins d'imposer une matière que de la faire découvrir.

Cette nouvelle organisation des études entraînera forcément un allègement, une harmonisation des examens. Tous les professeurs connaissent les sérieuses lacunes du système en vigueur. Pour les étudiants, les examens représentent une épreuve redoutable. Beaucoup d'entre eux sont, dès le début de l'année, hantés par ce spectre, inhibés, véritablement diminués dans leur personnalité. Rassemblés par petits groupes autour des membres du corps enseignant, les étudiants devraient être suivis, cotés d'après leur travail journalier. L'examen servirait dès lors à vérifier les impressions recueillies en cours d'année. La période de bloque, perdant son caractère aigu de mémorisation, permettrait aux jeunes gens de faire la synthèse de leurs connaissances. Je crois d'ailleurs que nous pourrions envisager de renoncer à l'épreuve unique en fin d'année, portant sur toutes les matières, et la remplacer par des épreuves fractionnées.

Libérés d'une bonne partie de leur labeur, délivrés de la terreur des examens, nos étudiants apporteraient, je n'en doute pas, au travail personnel de l'entraîne et de l'enthousiasme. Ils auraient des loisirs raisonnables, un esprit assez libéré pour en profiter sans arrière-

pensée. Ils feraient du sport, ils auraient de larges possibilités de culture, ils pourraient établir entre eux des contacts enrichissants, s'intéresser aux problèmes sociaux. Les années passées à l'Université leur auraient apporté non seulement une première préparation intellectuelle à leur carrière, mais une large préparation humaine à la vie.

Mesdames, Messieurs,

Voilà, je crois, les domaines vers lesquels l'Université doit, sans tarder, porter ses efforts.

Le Service du Personnel est mis sur pied depuis quelques jours ; le Service des Relations publiques va être créé sous peu, avec le concours des Amis de l'Université.

La réforme des structures, des programmes et des méthodes d'enseignement est une œuvre de longue haleine qui nécessite bien des concours. Je demande celui de tous nos Collègues, celui des Doyens des Facultés et des Présidents des Instituts, Écoles et Centres. C'est à eux qu'il appartiendra de repenser l'organisation des études dont ils ont la charge. Ils seront les premiers à comprendre, je n'en doute pas, que si le pays nous consent une aide matérielle importante, il est en droit d'attendre que nous ne négligions aucune mesure susceptible de valoriser notre enseignement.

Je voudrais aussi me tourner vers les dirigeants des milieux professionnels qui utilisent nos diplômés. Nous savons l'intérêt qu'ils portent à la recherche scientifique et aux Universités. Ils n'hésitent pas à nous le prouver par leurs encouragements financiers. Nous souhaitons qu'ils nous fassent connaître leur opinion sur la réforme des études et nous les assurons du grand intérêt que nous porterons à leur appréciation et du soin avec lequel leurs suggestions seront étudiées.

Et à présent, étudiants, jeunes diplômés, c'est vers

vous que je me tourne. Je vous invite, vous aussi, à réfléchir à cette question cruciale de la réforme des études. Où sont les plaies les plus cuisantes du régime actuel? Quelles lacunes sentez-vous dans votre préparation?

Je n'hésite pas à vous demander votre avis, au moins aux plus expérimentés d'entre vous. Il y a quelques années, j'ai lancé parmi les étudiants un questionnaire d'information générale. Je l'ai fait spontanément et sans appréhension, mais les spécialistes de ce genre d'enquête ne cachaient pas un certain scepticisme. Les résultats ont dépassé largement leur attente. Les étudiants ont répondu en grand nombre, sérieusement, le plus souvent avec un grand souci d'objectivité; ils ont répondu avec sympathie et confiance. Toute une moisson précieuse nous a été offerte : critiques sans acrimonie, regrets justifiés, desiderata, suggestions pratiques.

L'expérience est faite. Nous savons que nous pouvons interroger nos étudiants : leur réponse est sincère et hautement valable. Eux, de leur côté, savent que leur voix est entendue, attentivement écoutée. Le premier questionnaire dont s'élevait un appel a catalysé nos efforts. Bien des réalisations ont été entreprises, qui tendaient à améliorer les conditions de développement et le bonheur de nos étudiants; certaines sont achevées, d'autres sont en cours. Citons, par exemple, le grand développement du Service des Étudiants, avec son service médical accru, son service psychologique, son secrétariat général; l'aménagement de maints locaux; la création de homes, dont l'un, dans le complexe de Bavière, fonctionne déjà, et l'autre, au boulevard d'Avroy, sera ouvert dans quelques mois.

Je pense adresser aux jeunes diplômés et aux plus âgés de nos étudiants un questionnaire relatif à la réforme des études. Je suis certain qu'ils répondront

dans un esprit de collaboration et que nous aurons grand profit à prendre connaissance de leurs réflexions.

Mesdames, Messieurs,

Ce qui est passionnant dans la vie d'une Université, c'est son mouvement ascensionnel. J'ai tenté, devant vous, de faire le point de nos problèmes actuels ; ils seront demain remplacés par d'autres problèmes. Tout, dans notre Maison, est dynamique, tout est ajustement aux nécessités du progrès, tout est perfectionnement ininterrompu.

Le rôle des Universités ne cesse de s'avérer plus important, à l'échelon national, mais aussi au-delà de toute frontière.

La Science créera demain un domaine serein et désintéressé, où les savants de tous pays se rejoindront, au-dessus des fluctuations des mouvements politiques. Cette fraternisation peut faire naître en nous le plus légitime des espoirs de paix.

La Chorale universitaire, avec, en solo, Maître Anspach, exécute le « Dardanus » de Sacchini.

Monsieur le Recteur poursuit :

Mesdames, Messieurs,

Au nom de l'Université, je remercie les représentants diplomatiques et consulaires, les Hautes-Autorités judiciaires et civiles, Messieurs les Recteurs ou les représentants des Établissements de Haut Enseignement et de Recherche, Monsieur le Commissaire du Gouvernement et tous ceux qui nous ont fait l'honneur d'assister à cette cérémonie.

J'exprime ma grande gratitude au Maître Fernand Quinet, Directeur du Conservatoire de Liège, à l'Orchestre de la Ville de Liège, au soliste Henri Koch, au Maître

Anspach, à la Chorale universitaire et au Professeur Bodart, ordonnateur de cette cérémonie, pour leur concours infiniment apprécié.

Je déclare ouverte l'année académique 1958-1959.

Vive le Roi !

L'hymne national, suivi de « Marche et Passe-pied » de Lulli, exécutés par l'orchestre, clôturent la cérémonie.

Monsieur le Recteur reçoit, dans la Salle des Professeurs, les nombreuses personnalités qui ont tenu à marquer leur sympathie envers l'Université à l'occasion de la rentrée solennelle.

